



La lettre de la sénatrice

Mardi 22 avril 2025

Lettre d'information bimensuelle n°77

La situation budgétaire de la France est jugée « intolérable » par le Premier ministre François Bayrou. Et pourtant, la réunion du comité d'alerte sur les finances publiques, qui devait en esquisser les remèdes, n'aura apporté ni cap clair, ni décisions chiffrées. Rien, sinon une injonction : les collectivités devront, elles aussi, contribuer à l'effort de redressement. De manière « juste et prévisible », nous dit-on. Mais sans débat, ni garantie.

Le flou persiste sur l'ampleur de la contribution qui leur serait demandée – les 8 milliards évoqués dans la presse sont tour à tour confirmés puis relativisés par le gouvernement – mais une chose est sûre : l'heure est à la contrainte. Le gel de 5 milliards d'euros de dépenses d'État pour 2025, les annulations budgétaires à venir, les coupes déjà actées dans les dotations... Tout indique un tour de vis budgétaire qui fait peser une pression croissante sur les acteurs de terrain.

Or, les collectivités ne sont pas des postes de dépenses abstraits sur une feuille Excel. Ce sont des écoles, des routes, des crèches, des centres de soins, des projets d'avenir et des services de proximité. Ce sont surtout des femmes et des hommes qui portent la République au quotidien. Et aujourd'hui, ces élus ont le sentiment de subir plutôt que d'être associés.

À un an des municipales, il serait irresponsable d'ignorer cette réalité. La défiance monte, l'engagement local s'érode, et pourtant, c'est à ces mêmes élus que l'on demande de nouvelles coupes, de nouvelles responsabilités, et une patience infinie. À ce rythme, ce n'est pas la

dépense publique qui sera assainie, mais le pacte républicain qui sera fragilisé.

Le gouvernement annonce une « conférence des territoires » le 6 mai. Souhaitons que cette fois, le dialogue l'emporte sur le monologue. Car la démocratie locale ne peut être un simple ajustement budgétaire. Elle est une richesse. Et elle mérite mieux qu'une austérité imposée. Elle mérite respect, reconnaissance, et surtout un vrai partenariat.

Sachez pouvoir compter sur ma mobilisation pour défendre nos territoires et restant à votre écoute,

Bien chaleureusement.

Marie-Claude VARAILLAS

SENAT

Maternités : l'urgence d'un sursaut

Alors que le Président de la République appelle à un « réarmement démographique », les déserts obstétricaux s'aggravent.

En Dordogne, une femme a récemment accouché dans sa voiture, faute de maternité à proximité. Celle de Sarlat ne pratique plus d'accouchements depuis octobre 2024. Cet épisode n'est pas un fait-divers, c'est l'abandon des territoires. Il illustre une réalité alarmante : en 50 ans, les trois quarts des maternités ont fermé. La mortalité néonatale est quatre fois plus élevée au-delà de 45 km d'un établissement. La Cour des comptes propose pourtant de poursuivre les fermetures.

Le 8 avril, j'ai interpellé le Gouvernement pour dénoncer cette logique comptable qui met en danger les femmes et leurs enfants. Face à la réponse gouvernementale qui défend des solutions de substitution – centres périnataux, hébergements non médicalisés –, j'ai rappelé que rien ne remplace une maternité de proximité.



Retrouvez ma question orale

Commission d'enquête sur la libre administration des collectivités :



Dans le cadre de nos travaux , nous avons auditionné mardi 8 Avril Monsieur Antoine PEILLON, Secrétaire Général à la planification écologique.

J'ai rappelé que l'inaction climatique coûtera cinq fois plus cher que l'adaptation. Les collectivités conscientes de leur rôle en la matière multiplient les initiatives et les investissements alors que de son côté l'Etat a réduit le budget consacré à l'écologie de 1,3 milliard d'euros en 2025.

J'ai donc appelé à un véritable partenariat Etat-Collectivités assorti des moyens à la hauteur des besoins (ex :rénovation du bâti, des réseaux d'eau et d'assainissement).

[Revoir mon intervention ici](#)

Réforme du règlement du Sénat : une occasion manquée pour la démocratie parlementaire



Le 11 avril dernier, une proposition de résolution tendant à une réforme du règlement du Sénat a été débattue. À chaque réforme, nous alertons sur l'étrangeté de voir un Parlement consentir lui-même à l'affaiblissement de ses pouvoirs, au profit de l'exécutif. Débattre du règlement du Sénat peut paraître anecdotique et technique dans le désordre ambiant, mais c'est clé pour la restauration des prérogatives parlementaires.

Cette fois, les craintes étaient grandes : réduction du droit d'amendement, limitation du temps de parole... Finalement, le texte a été édulcoré. Il faut saluer la prise en compte des remarques des groupes politiques et le nouveau contexte politique, qui redonne au Parlement un rôle central.

Mais tout n'est pas gagné. Déposer un amendement reste un parcours du combattant, et défendre ses positions dans un temps toujours plus réduit abîme le débat démocratique. Nous nous étonnons qu'on veuille encore limiter la possibilité de s'opposer aux conclusions des commissions mixtes paritaires (CMP), alors même que leur composition est largement favorable au

Gouvernement. La multiplication de CMP conclusives en procédure accélérée appelle un vrai débat sur les conditions dans lesquelles ces 14 parlementaires légifèrent, souvent à huis clos.

Dans une période aussi instable, vouloir corseter davantage le travail parlementaire aurait été incompréhensible. La démocratie est en crise. L'hyperprésidentialisation du régime et la gestion chaotique du pouvoir depuis la dissolution interrogent profondément notre Constitution.

C'est dans ce cadre que mon groupe parlementaire, nous avons choisi de présenter des amendements raisonnés, loin des caricatures, pour défendre les droits du Parlement. Nous nous sommes abstenus sur cette réforme qui reste une occasion manquée de redonner pleinement sens à notre travail parlementaire.

Déplacement en Irlande



Du 13 au 18 avril, j'ai participé à un déplacement en Irlande dans le cadre des travaux de la Commission d'aménagement du territoire et du développement durable avec 4 collègues sénateurs.

Un programme de travail dense nous a mené de Cork à Dublin pour échanger avec des responsables locaux, des acteurs économiques et des experts autour de grands enjeux que sont le développement des transports, la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique.

Depuis le Brexit, les échanges franco-irlandais se sont intensifiés – en particulier par voie maritime – et de nouvelles coopérations voient le jour, notamment autour des énergies renouvelables et du projet d'interconnexion électrique entre nos deux pays.

[Retrouvez toutes mes questions écrites ici.](#)

En circonscription

Hommage - Louis Delmon nous a quittés

Professeur, syndicaliste, militant communiste, maire de Sarlat de 1977 à 1989, conseiller général de la Dordogne jusqu'en 2004... Louis n'a jamais cessé de mettre son énergie, son intelligence et sa bienveillance au service de l'intérêt général. Un homme à l'engagement humble et tenace, profondément fidèle à ses convictions. Son attachement à l'éducation, à la culture et à la solidarité a guidé toute son action. C'était un homme de cœur, un rassembleur, un repère pour beaucoup d'entre nous.

À ses proches, je veux adresser toute mon affection et mes plus sincères condoléances.

Inauguration de la Maison des Femmes de Dordogne



Vendredi 11 avril, j'ai participé à l'inauguration de la Maison des Femmes de Dordogne, au sein du Centre Hospitalier de Périgueux, aux côtés de Madame la Préfète Marie Aubert, de Madame Corinne Mothes, directrice générale, de professionnels de santé, d'associations et des services de police.

Dans un contexte où les violences faites aux femmes restent encore massives, systémiques et trop souvent invisibilisées, cette structure vient répondre à une urgence vitale : offrir un lieu sûr, anonyme, gratuit et coordonné, capable d'accueillir, d'écouter, de soigner et d'accompagner les femmes victimes.

Pensée comme un espace de reconstruction, la Maison propose un parcours global : un premier espace d'écoute et d'orientation, une salle de relaxation pour apaiser le stress post-traumatique, un accompagnement médical et psychologique, ainsi que des possibilités de dépôt de plainte sur place, dans un cadre sécurisé. Un parcours en santé sexuelle, contraception et IVG y est également intégré.

Ces lieux sont essentiels. Ils sauvent des vies. Ils permettent aux femmes de se relever, de retrouver leur dignité et de se reconstruire, à leur rythme, dans un environnement bienveillant.

Je tiens à saluer l'engagement du Centre Hospitalier de Périgueux, des équipes soignantes, des travailleurs sociaux, des associations et de toutes celles et ceux qui ont permis la naissance de cette Maison.

Je continuerai, au Sénat, à défendre la création de ces structures partout sur le territoire et à soutenir l'élaboration d'une loi-cadre ambitieuse contre les violences faites aux femmes, afin que chaque femme, où qu'elle vive, puisse bénéficier d'un accompagnement digne et complet.

Homage aux Sablousards à Fanlac



Le 5 avril, j'ai pris part, comme chaque année, à la cérémonie organisée par l'ARAC en mémoire des 320 hommes internés en 1940 au camp du Sablou pour délit d'opinion.

Aux côtés de Madame La Maire de Fanlac, d'élus locaux et départementaux, d'associations d'anciens combattants et de nombreux camarades, nous avons honoré le courage de ces prisonniers – communistes, syndicalistes, tziganes, autonomistes ou militaires démobilisés – qui ont défendu, au prix fort, les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité. Leur engagement nous oblige au Souvenir.

AG de l'AMR24 - Santé des maires, un enjeu majeur pour les territoires ruraux



Le samedi 12 avril, j'ai assisté à l'assemblée générale de l'Association des maires ruraux de Dordogne (AMR 24) présidée par Alain Castang, qui s'est tenue à Château-l'Évêque. À cette occasion, les élus présents ont pu entendre l'intervention du professeur Olivier Torres, spécialiste de la santé des travailleurs non-salariés.

Son enquête inédite, menée auprès de 1 120 maires à travers le pays, met en lumière la charge mentale et physique croissante qui pèse sur les élus locaux, particulièrement dans les petites communes. De nombreux témoignages sont venus illustrer les réalités du terrain: surcharge de travail, solitude dans l'exercice des responsabilités, complexité administrative.

Avec humour, Olivier Torres a souligné l'urgence de mieux accompagner les maires dans l'exercice de leur mandat, notamment par des dispositifs d'alerte et de soutien.

Cette rencontre a également permis également d'échanger sur la généralisation du scrutin de liste paritaire à l'ensemble des communes de moins de 1 000 habitants, suite au récent changement législatif.

**Dernières propositions de loi et de résolution
du groupe CRCE-K : [ici](#).**

Marie-Claude Varaillas
Espace Aragon
1 Pl. du 08 Mai 1945
24000 Périgueux
mc.varaillas@senat.fr
06-33-36-06-85



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Marie-Claude Varaillas.

[Se désinscrire](#)

